



# Le Lien Rahay



**Bulletin Municipal**

**Edition 2022**

## Sommaire

### Nos élus vous parlent

- Le mot du maire
- De Michel LEROY président de la com. com.
- De Dominique LE MENER président du conseil départemental
- De Jean Pierre VOGEL sénateur de la Sarthe.

### Le fil de l'actualité en 2022

- La vie à Rahay
- Notre équipe au service de la commune
- En bref et en photos

### L'administration de la commune

- La communauté de communes Vallées de la Braye et de L'Anille
- Le conseil Municipal et ses commissions
- Les délibérations suite aux Conseils Municipaux
- Le budget 2022
- Les réalisations de 2021 / 2022
- Les projets pour 2022 / 2023
- Le service de distribution de l'eau

### La vie de la commune

- France services
- Les démarches administratives auprès de la mairie
- L'urbanisme
- Le Comité des Fêtes
- Activités du mercredi
- La location de la salle communale
- Un brin d'histoire ...

### Les services

- Le Centre Hospitalier de Saint-Calais
- L'ADMR
- L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
- La base de loisirs communautaire de Lavaré
- Le transport scolaire

### Les informations pratiques

- Les commerces et artisans locaux
- Adoptons les bons reflexes !
- Recommandations de la gendarmerie
- L'ABOI
- L'école de musique
- L'office du tourisme (Vallées de la Braye et de L'Anille)
- Vie Quotidienne
- C'est notre dernier mot...

## LES PERMANENCES DE LA MAIRIE

Tel : 02 43 35 16 21

Mail : mairie.rahay72@gmail.com lundi et le vendredi de 14h à 17h

Permanence du Maire le lundi

Retrouvez toutes les actualités et les comptes -rendus des conseils sur **intraMuros**.

La consultation reste possible en Mairie.



### Contacts Utiles

Isabelle DAVID 06 89 15 23 24

Sylvie PASQUIER 06 83 11 27 42

Claudie NAUD-LUGAND 06 78 88 53 12

Claude HERRISSON 06 09 59 60 44

## Nos élus vous parlent

### ▪ Le mot du maire

*Chères Rahaysiennes, Chers Rahaysiens*

L'année 2022 s'achève et nous devons penser aux projets pour 2023.

Au cours de cette année nous avons essayé de poursuivre les différents aménagements pour la commune et notamment la réfection des raccordements pluviaux et assainissement du terrain communal.

Ce fut également l'occasion d'installer un défibrillateur sur le parking de la mairie et de programmer une formation à son utilisation.

C'est aussi le début de l'entretien des panneaux indicateurs en fonte, de la végétalisation de l'espace funéraire du columbarium au cimetière et enfin la mise aux normes électriques du mécanisme des cloches de l'église Saint Germain après la réfection du plancher en bois pour y accéder.

Notre Mairie aussi a eu le droit à des petits travaux de rénovations, comme la réfection de sa façade, la pose de volets roulants solaires et d'une nouvelle signalétique. Enfin le réaménagement du bureau de la secrétaire de mairie avec du matériel adapté à son activité.

Nous avons également réalisé le remplacement du tracteur tondeuse pour notre employé communal.

Suite au passage de la commission voirie certains aménagements ont été faits.

La commune a adhéré à l'association des Maisons Fissurées de la Sarthe si vous avez constaté des fissures sur votre maison depuis la sécheresse de l'été, que vous soyez locataire ou propriétaire venez-vous faire connaître auprès de la mairie en remplissant une déclaration de sinistre.

Pour l'année 2023 nous attendons le résultat de l'audit énergétique pour le changement de moyen de chauffage du bâtiment regroupant la mairie et la salle communale nous déciderons du choix pour le remplacement de la chaudière à fioul.

L'Etat a mené une étude pour résoudre le problème des zones blanches, il a été décidé d'implanter une antenne relais multi-opérateur sur la commune, le projet est lancé et entrera dans une phase active de travaux en 2023.

L'Etat a lancé un programme d'inventaire sur la santé des ponts, la commune s'est inscrite pour être accompagnée au suivi de la bonne santé des ouvrages.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants sur notre commune.

Je remercie le personnel communal pour le travail accompli.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez bien soin de votre santé.



**Isabelle DAVID**  
**Le Maire**

▪ **De Michel LEROY président de la communauté de communes.**

Mesdames, Messieurs,

À peine sorties de la période Covid, nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent. L'effet cumulé de l'inflation à un très haut niveau, de l'augmentation des coûts de l'énergie, des matériaux, du point d'indice des agents territoriaux va entraîner une hausse importante des dépenses annuelles de fonctionnement et compromettre nos capacités d'investissement.



C'est dans ce contexte géopolitique et économique incertain que les élus et personnels administratifs de notre EPCI vont s'efforcer malgré tout de mener à bien notre projet de territoire.

En partenariat avec l'Etat, la Région, le Département et la Banque des Territoires, par le biais du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), du label Territoire d'Industries et d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), nous nous attachons à développer l'emploi, le tourisme, la mobilité, l'habitat, les services aux familles pour les enfants et ainsi rendre notre bassin de vie plus attractif.

Nous sommes bien sûr conscients des problèmes récurrents liés à la carence de médecins généralistes et chirurgiens-dentistes. Malgré tous nos efforts, je dois reconnaître que nous sommes au point mort.

Nous regrettons également le départ vers d'autres lieux de la Trésorerie de Saint Calais et de la médecine du travail de Saint Calais et Dollon.

Espérons que France Services qui officie à la poste de Saint Calais depuis début 2022 rendra à toutes et à tous les services attendus par la population.

Le Département nous fait savoir qu'en 2023, toute personne le souhaitant pourra bénéficier de la fibre optique.

En conclusion, je remercie chaleureusement nos agents administratifs, techniques et petite enfance pour leur excellent travail et bien sûr l'ensemble de mes collègues élus du territoire pour leur soutien.

Au nom de la Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour 2023.

**Michel LEROY**  
**Président de la CCVBA**



▪ **De Dominique LE MENER président du conseil départemental.**

Alors que l'on pouvait se réjouir de la sortie de deux longues années de crise sanitaire, l'année 2022 portera la trace du conflit ukrainien.

Une nouvelle fois, les maires ont été sollicités, et je veux saluer l'extraordinaire élan de solidarité des communes, qui est aussi celui de nos compatriotes, pour accueillir des victimes civiles.

Néanmoins, la situation internationale pèse, comme jamais dans l'histoire récente, sur notre vie quotidienne. La crise énergétique, accentuée par les choix passés d'abandon du nucléaire et l'indisponibilité de nos centrales, bouleverse le budget des ménages, des entreprises et des collectivités.

Je constate au quotidien le pragmatisme et l'inventivité dont font preuve les élus locaux dans ces circonstances. Gageons que cette accélération contrainte de la nécessaire transition énergétique nous soit favorable à terme.

Dans ce contexte, et au regard du grand succès du Plan de Relance à destination des collectivités locales qui a mobilisé 12 millions d'euros, le Département a décidé de reconduire, en le majorant, son soutien aux communes. C'est ainsi près de 15 millions d'euros qui seront engagés dans le nouveau Plan d'Investissements Durables sur la période 2022/2025 pour accompagner l'investissement des communes.

Je sais, pour avoir rencontré nombre d'entre eux, que les élus municipaux ont apprécié et plébiscité la simplicité de mise en œuvre du soutien départemental qui a déclenché des travaux d'investissements qui auraient pu être différés, voire même non réalisés, en favorisant ainsi l'activité économique locale.

Plus que jamais, le Département souhaite être le partenaire privilégié des communes, et vous pouvez compter, aux côtés de vos élus municipaux, sur l'engagement des élus du Conseil départemental de la Sarthe.

A l'aube de la nouvelle année, je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, mes vœux très chaleureux et cordiaux.

**Dominique LE MÈNER**

**Président du Conseil départemental**

**Président du SDIS de la Sarthe**

**Député Honoraire**



▪ **De Jean Pierre VOGEL sénateur de la Sarthe.**

Je suis heureux d'intervenir dans ce numéro de votre bulletin municipal et je remercie Madame Isabelle DAVID, maire, de son invitation, à prendre la plume. Nous faisons actuellement face à la plus grave crise énergétique depuis les chocs pétroliers de 1970 en raison du conflit ukrainien. Elle a des conséquences directes sur nos approvisionnements énergétiques et sur leurs coûts. Les prix de l'énergie expliquent à eux seuls 60 % de l'inflation actuelle. Ces derniers mois, beaucoup d'élus ont compris l'ampleur de la crise. La flambée des prix provoque en moyenne un doublement des factures énergétiques. La situation est très disparate d'une collectivité à l'autre, mais partout les lignes de crédits s'affolent. Dans ce contexte, le budget 2023 est donc très attendu à un moment où l'ampleur de la crise énergétique rebat un très grand nombre de cartes et où tout indique qu'elle va continuer à se durcir au cours des prochains mois. Les attentes sont nombreuses de la part de nos concitoyens, de nos élus ou des acteurs économiques de nos territoires. En ma qualité de membre de la commission des finances du Sénat et de secrétaire de la délégation aux collectivités territoriales, je serai très vigilant à la situation financière des collectivités territoriales, attentif à la situation des plus fragiles tout en gardant comme objectif la perspective d'un retour à l'équilibre de nos finances publiques. Mais d'ores et déjà, à quelques jours du début de la discussion budgétaire au sénat, nous savons que les collectivités territoriales sont les grandes perdantes du projet de loi de finances pour 2023. Le Gouvernement demande aux collectivités un effort qu'il ne s'impose pas à lui-même ! Nous savions déjà qu'il n'était pas aisé d'être maire et la crise sanitaire en est le témoin. Mais depuis le début de cette année, la tâche est encore plus complexe. L'augmentation difficilement prévisible des dépenses liée à l'inflation (énergie, denrées alimentaires etc.) rend particulièrement compliqué l'élaboration du budget des communes. Pour certains d'entre eux, c'est un dilemme. Que faire pour équilibrer le budget ? Augmenter les impôts ? Les tarifs publics ? ou réduire les investissements ? Quoi qu'il en soit, cette hausse des coûts met en péril des services publics locaux essentiels. Elle risque aussi d'engendrer un renoncement des collectivités à leurs projets d'investissement liés notamment à la transition énergétique et de mener peut-être à une hausse des impôts locaux affectant le pouvoir d'achat des ménages. Malgré, le dispositif d'aides mis en place par le Gouvernement et largement ajusté par le sénat, les collectivités sont à bout de souffle ! La capacité d'agir des élus locaux est durement et durablement impactée. Les marges de manœuvre sont de plus en plus réduites. Les collectivités sont aujourd'hui en première ligne. Sachez que le Sénat, représentant des collectivités territoriales, sera toujours à vos côtés et je serai toujours à vos côtés pour défendre vos intérêts et ceux de vos concitoyens. 2022 se termine. Gardons l'énergie, l'ambition pour notre pays ! A vous tous, une belle année 2023 Avec mon meilleur souvenir,



Bien à vous,

**Jean Pierre VOGEL Sénateur de la Sarthe**

## Le fil de l'actualité en 2022

### ▪ La vie à Rahay

Nombre d'habitants 182

#### Nouveaux arrivants

Mr et Mme PIROS LOPES Jaime et Laurence

Mr PONCET Gérome

Mme PILLET Amandine

Quand vous emménagez dans notre village, pensez à vous faire connaître à la mairie !

*A cette occasion nous souhaitons présenter nos excuses à Mme Pinon Stéphanie, Mr Venet Yannick et leur fille Venet Manon. Ils sont arrivés dans notre commune en 2020. C'était la coquille du bulletin 2021.*

#### Naissances

Lou VAROQUEAUX le 28 Septembre 2022 à Vendôme

#### Mariages

Jaime PIRES LOPES et Laurence SEMGHOUNI le 24 Septembre 2022 habitants

Cyril YACOVLEFF et Pauline DARTOIS le 26 Novembre 2022 habitants

#### Décès

Simone HEUTROPE le 20 Avril 2022

Odette GRENECHE le 4 mai 2022

Eliane PUGOL le 20 octobre 2022

Mauricette LAUNAY le 7 décembre 2022

### ▪ Notre équipe au service de la commune



Nous tenons à remercier notre équipe municipale qui a vu ses tâches se diversifier et s'intensifier sur cette année 2022.

▪ En bref et en photos

Préparation et distribution des colis de Noël pour nos anciens



Installation d'un défibrillateur



Matérialisation de lignes blanches pour canaliser les véhicules dans la rue st Germain



Réfection des anciens panneaux indicateurs



Validation des travaux du hangar communal en présence du président du conseil départemental Mr LE MENER

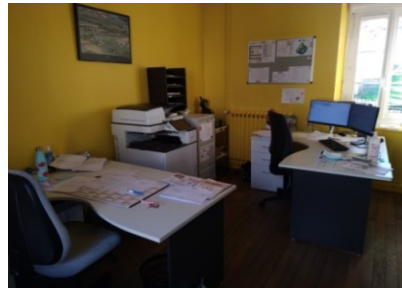




Nouvelles  
guirlandes LED



Réparation du plancher et mise en sécurité  
électrique du système de commande des cloches.



Modifications  
de l'espace  
secrétariat



Plantations à  
l'espace  
cinéraire



Aménagement  
intérieur du hangar  
communal

Nouvelle tondeuse  
permettant le  
mulching



## Quelques manifestations locales



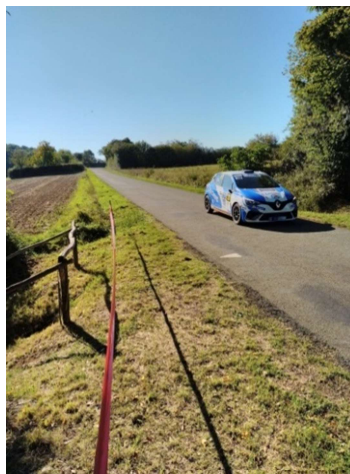
L ABOI se déplace dans les communes avec les enfants pour un jeu de piste.



Remise de médailles le 14 juillet pour 2 familles de Rahay



Cérémonies au monument aux morts



Passage du Rallye cœur de France

# L'administration de la commune

## La communauté de communes Vallées de la Braye et de L'Anille

Suite à la démission de Mr Jacques Lacoche le 30 septembre le nombre de vice-président a été modifié.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Braye  
et de l'Anille

## COORDONNEES DES VICE-PRESIDENTS 2020-2026

NOMS	TELEPHONE		Commission	ADRESSE MAIL
	PERSONNEL	PORTABLE		
Françoise LELONG 1 <sup>ère</sup> Vice-présidente	02.43.35.97.52	06.88.90.35.85	Santé	francoise.lelong@sarthe.fr
Isabelle DAVID 2 <sup>ème</sup> Vice-président	-	06.89.15.23.24	Finances-Ressources Humaines	fibbeja.david@orange.fr
Christophe LEDIEU 3 <sup>ème</sup> Vice-président	02.43.71.12.07	06.83.39.61.18	Tourisme-Communication-Culture et Sport	ledieuchristophe3@gmail.com
Prosper VADE, 4 <sup>ème</sup> Vice-président	02.43.93.61.51	06.29.08.91.24	Voirie -Travaux Bâtiments- Espaces Verts	prosper.vade0558@orange.fr
Cindy GAUTIER 5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	-	06.79.59.06.31	Action sociale- Familles et solidarité Petite enfance-Enfance Jeunesse-NTIC (scolaire)	gautiercindy72@gmail.com
Benjamin LABURTHE TOLRA 6 <sup>ème</sup> Vice-président	Pas de fixe	07.86.56.19.78	Développement Economique et Mobilité	benjaminlaburthe@gmail.com benjaminlaburthe@cc-vba.com
Yvan BOSNYAK 7 <sup>ième</sup> Vice-Président	02.43.71.76.35	06.22.03.77.17	Urbanisme-Habitat- PLUI	maire.72333@gmail.com
Philippe LEBERT 8 <sup>ième</sup> Vice-Président	02.43.35.12.35	06.84.11.50.63	Environnement- Transition énergétique écologique- GEMAPI-Eau - Assainissement - OM	phlebert@wanadoo.fr

▪ **Le conseil Municipal et ses commissions**

Commissions et Responsables	Membres Titulaires et suppléants	
Voirie - Urbanisme - Fibre Optique <i>Sylvie PASQUIER</i>	Claudius SALTEL	Dolores PEAN Daniel LAUNAY
Bâtiment - Aménagement du Bourg - Fleurissant - Cimetière - Propreté <i>Claudie NAUD LUGAND</i>	Djézidé ALJIJI Claude HERISSON	Dolorès PEAN Claudius SALTEL
Finances	Sylvie PASQUIER Claude HERISSON	Claudie NAUD LUGAND Claudius SALTEL
Sécurité <i>Claude HERISSON</i>	Pierre-Olivier MERCIER Sylvie PASQUIER	
Bulletin Municipal <i>Claude HERISSON</i>	Claudie NAUD LUGAND	Djézidé ALJIJI Claudius SALTEL
Appel d'Offres	<i>Membres titulaires :</i> Pierre Olivier MERCIER Sylvie PASQUIER Claude HERISSON	<i>Membres suppléants :</i> Claudie NAUD-LUGAND Djézidé ALJIJI Daniel LAUNAY
Comité National d'Action Social - CNAS	Isabelle DAVID	
Commissions et Responsables	Membres Titulaires et suppléants	
Location Salle Communale	Claudie NAUD LUGAND	Claude HERISSON
Office du tourisme - Perche Sarthois	<i>Membre titulaire :</i> Pierre-Olivier MERCIER	<i>Membre suppléant :</i> Claude HERISSON
GEMAPI	<i>Membre titulaire :</i> Pierre-Olivier MERCIER	<i>Membre suppléant :</i> Claudius SALTEL
CORDEF - Défense	<i>Membre titulaire :</i> Pierre-Olivier MERCIER	
Projet d'Avenir <i>Claude HERISSON</i>	<i>Membre titulaire :</i> Claudie NAUD LUGAND	<i>Membre suppléant :</i> Djézidé ALJIJI
CCAS	<i>Hors Conseil :</i> Jean-Claude PUISNEY Antonia TOUCHEBEOUF	<i>Conseil :</i> Claudie NAUD-LUGAND
ATESART	Claude HERISSON Jennifer MAILLARD (secrétaire)	
SAEP de DOLLON	<i>Membre titulaire :</i> Isabelle DAVID	<i>Membre suppléant :</i> Claude HERISSON

## **Réunion du 17 janvier 2022**

### **☞ DELIBERATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL 1607H**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont l'obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de règlementer le temps de travail (1607heures) suivant la circulaire du 30 juillet 2021 : La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h Arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures	1 607 heures

Mme le Maire demande au Conseil Municipal si vous êtes d'accord avec cette réglementation sur le temps de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, accepte la réglementation sur le temps 1607h.

### **☞ DELIBERATION POUR LA NON-COMPTABILISATION DES RATTACHEMENTS DE CHARGES ET PRODUITS POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il peut y avoir des rattachements de charges et de produits à effectuer en début d'année sur le budget assainissement. Cependant ses rattachements ont un faible impact sur le résultat de ce budget.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour la non comptabilisation des rattachements de charges et de produits sur le budget assainissement jusqu'à nouvel ordre au cas contraire une délibération sera prise en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide la non-comptabilisation des rattachements de

charges et de produits pour le budget assainissement jusqu'à nouvel ordre et au cas contraire une délibération sera prise.

### **☞ CONVENTION CESSION D'ABRIBUS SCOLAIRES A L'EURO SYMBOLIQUE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour le changement de l'abribus place de l'église. La région nous informe une fois l'abribus neuf mis en place il sera cédé à la commune pour un euro symbolique. Celle-ci sera responsable de l'entretien de l'Abribus.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec la région pour la cessation de l'Abribus à la commune de Rahay pour un euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mme le Maire à signer la convention avec la région pour la cessation de l'Abribus pour un euro symbolique.

### **☞ CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES A SAINT CALAIS**

Après lecture de la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire les mercredis et vacances scolaires, Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec la commune de Saint Calais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mme le Maire à signer la convention relative à la participation financière aux frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire les mercredis et vacances scolaires avec la commune de Saint Calais.

### **☞ DESIGNER UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU PERCHE SARTHOIS**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mme Djézidé ALJJI, il faut désigner un nouveau titulaire délégué représentant la commune au Perche Sarthois.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal le poste de titulaire à Pierre Olivier MERCIER le suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de nommer au poste de titulaire délégué représentant la commune au Perche Sarthois Mr Pierre Olivier MERCIER ainsi que son suppléant Mr Claude HERISSON.

### œ PARTICIPATION A LA MNT (PREVOYANCE ET MAINTIEN DE SALAIRE)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont l'obligation de proposer une mutuelle à leurs agents. La MNT est la mutuelle des collectivités. La participation obligatoire des communes est estimée à 15€ minimum.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer le montant de la participation mensuelle à la protection sociale complémentaire prévoyance santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de participer à hauteur de 25 € par mois à la protection sociale complémentaire prévoyance santé (MNT) des agents.

### œ TARIFS CIMETIERE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs des différentes concessions au cimetière :

- Concession 50 ans : 135€
- Caverne 30 ans : 255€
- Cases cinéraires 30ans : 600€
- Puits du souvenir : 50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, vote les tarifs des différentes concessions au cimetière ci-dessous :

- Concession 50 ans : 150€
- Caverne 30 ans : 255€
- Cases cinéraires 30 ans : 600€
- Puits du souvenir : 50€

### œ TARIF DE L'EAU ASSAINISSEMENT ET DE L'ABONNEMENT

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de l'eau et d'abonnement. Le tarif

actuel pour la consommation d'eau est 1,40€ le m3 et l'abonnement est de 105€ par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de laisser le tarif actuel pour la consommation de l'eau (1.40€ le m3) et d'augmenter l'abonnement à 109€ par an.

### Réunion du 21 février 2022

#### œ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur les orientations budgétaires 2022 pour la commune.

En Préambule, et bien que le compte administratif ne soit pas encore édité, Mme le Maire nous a indiqué que nous avons terminé l'année, avec un excédent en section de fonctionnement et un excédent en section d'investissement du budget principal.

Pour le budget d'assainissement comme les années précédentes nous sommes légèrement déficitaires en section d'investissement mais couvert par la section de fonctionnement.

Ensuite, Mme le Maire a présenté à tout le conseil présent, les trames budgétaires de 2022 chapitre par chapitre pour analyse, commentaires et corrections si nécessaire d'abord du budget principal suivi du budget d'assainissement.

Pour celui-ci il a été convenu

- de tenter une renégociation du taux du prêt
- de voir comment gérer les impayés.

#### œ STAGIAIRISATION DE LA SECRETAIRE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires pour satisfaire le besoin du service administratif de la mairie en date du 28 septembre 2020.

Mme le maire propose au Conseil Municipal de stagiairiser la secrétaire de mairie actuelle pour pérenniser sa situation au sein du service administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de stagiairiser au 1er mars 2022 la secrétaire de

mairie comme Adjointe Administrative polyvalente échelon 6 de catégorie C.

## **Réunion du 14 mars 2022**

### **☞ L'ADMISSION EN NON-VALEUR POUR L'ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrecouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par la comptable. Elles constituent une charge budgétaire définitive et doivent être constatées. Cette créance représente la somme de 147,05€ pour l'année 2017 et 2018 sur le budget assainissement. La trésorerie nous demande de prévoir au budget assainissement cette somme au compte 6542.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide la créance représentant la somme de 147,05€ au compte 6542 du budget assainissement.

### **☞ MODIFICATION DU RIFSEEP**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel suite au changement de situation des adjoints administratifs et techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, accepte de modifier le régime indemnitaire ci-dessus.

### **☞ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'une nouvelle demande de subvention reçu le 28 février 2022 de l'école Paul Bert de Saint Calais pour deux élèves pour une classe découverte.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer le montant de 200€ pour l'école élémentaire Paul Bert de Saint Calais.

ORGANISME	VOTE 2021	VOTE 2022
Généralisations Mouvement (retraités)	100 €	100 €
Comité des fêtes Rahay	250 €	250 €
ADMR St Calais	50 €	50 €
A.B.O.I	150 €	200 €
Comité de Jumelage	En attente	80 €
Les Bout'choux 72	En attente	Pas de Carnaval
ASAC 72	50 €	50 €
Anille Braye Football	100 €	100 €
Collège de Courtanvaux (1élève)		Non
La Croix Rouge (La Ferté Bernard)		Non
Associations Donneurs de Sang		50 €
CFA Coiffure (Le Mans)		50 €
Au nom de tous les chats	105 €	150 €
Ecole élémentaire Paul Bert de St Calais (2 élèves)		200 €
<b>TOTAL</b>	<b>805 €</b>	<b>1280 €</b>

### **☞ VOTE DES TAXES LOCALES 2022**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2022 avant le 15 avril 2022.

Voici ci-dessous les taux de l'année 2021 :

Taxe foncière des propriétés bâties.....33,19%

Taxe foncière des propriétés bâties.....24,03%

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux des taxes locales pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de maintenir les taux des taxes locales actuels pour 2022.

### **☞ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021**

#### **➤ BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est tenu en trésorerie et retrace toutes les opérations de la comptabilité de la commune.

Après avoir constaté que les balances d'entrée et les résultats de 2020 ont bien été repris, le document remis par la trésorerie est strictement identique au compte administratif de la commune pour 2021.

Sous la présidence de Mme Isabelle DAVID, Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par le receveur municipal.

#### ➤ BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme Le Maire donne le détail article par article de la section de fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un excédent pour 2021 de 22 246,27 € auquel on ajoute le résultat de fin 2020 qui est de 76 894,38 €, le résultat global excédentaire est donc de 99 140,65 €**

Mme le Maire cite ensuite le détail par programme de la section d'investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un excédent pour 2021 de 74 925,93 € auquel on ajoute le résultat déficitaire de fin 2020 qui est de - 36 507,76 €, le résultat global excédentaire est donc de 38 418,17 €**

Soit un résultat de clôture excédentaire de fin d'exercice : **137 558,82 €**

Mme le Maire se retire et cède la parole à Mr Claude HERRISSON afin que celui-ci fasse procéder au vote :

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

#### ➤ BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

↳ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,

↳ Constatant que le compte administratif présente :

• Un résultat excédentaire en section de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs.....76 894,38 €

Au titre de l'exercice arrêté..... + 22 246,27 €

**Soit un résultat à affecter de.....+ 99 140,95 €**

• Et un résultat excédentaire en section d'investissement de

Au titre des exercices antérieurs.....36 507,76 €

Au titre de l'exercice arrêté.....+ 74 925,93 €

**Soit un résultat à affecter de..... + 38 418,17 €**

• Reste à réaliser de (recettes).....12 000 €

Affectation au résultat de fonctionnement reporté (ligne R002) 99140,65 €

Affectation au résultat d'investissement reporté (ligne R001) 38 418,17 €

Affectation en autres réserves couvrant le besoin de financement (c/R1068) 0 €

↳ **DECIDE**, à l'unanimité des présents et représentés, d'affecter le résultat du budget Principal 2022, de la manière suivante :

Affectation au résultat d'investissement reporté (ligne R001) Recettes 38 418,17 €

Affectation au résultat de fonctionnement reporté (ligne R002) Recettes 99 140,65 €

Affectation en autres réserves couvrant le besoin de financement (c/R1068) 0 €

#### ➤ BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est tenu en trésorerie et retrace toutes les opérations de la comptabilité du service assainissement.

Après avoir constaté que les balances d'entrée et les résultats de 2020 ont bien été repris, le document remis par la trésorerie est strictement identique au compte administratif du service assainissement pour 2021.

Sous la présidence de Mme Isabelle DAVID, Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par le receveur municipal.

#### ➤ BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme Le Maire donne le détail article par article de la section de fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un excédent de 4 360,49 € auquel on ajoute le résultat de fin 2020 qui est de 7 544,76 €, le résultat global excédentaire est donc de 11 905,25 €**

Mme le Maire cite ensuite le détail par programme de la section d'investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un déficit de 188,49 € auquel on ajoute le résultat déficitaire de fin 2020 qui est de 3 597,56 €, le résultat global déficitaire est donc de 3 786,05 €**

Soit un résultat de clôture excédentaire **8 119,20 €**

Mme le Maire se retire et cède la parole à Mr Claude HERRISSON afin que celui-ci fasse procéder au vote :



Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### ➤ BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

↳ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,

↳ Constatant que le compte administratif présente

• Un résultat excédentaire en section de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs 7544,76 €

Au titre de l'exercice arrêté 4 360,49 €

**Soit un résultat à affecter de 11 905,25 €**

• Et un résultat déficitaire en section d'investissement de

Au titre des exercices antérieurs.....3 597,56 €

Au titre de l'exercice arrêté.....188,49 €

**Soit un besoin de financement ..... 3 786,05 €**

• Reste à réaliser de.....0 €

Affectation au résultat d'investissement reporté (ligne 001) .....**3 786,05**

Affectation au résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) .....**8119,20 €**

Affectation en autres réserves couvrant le besoin de financement (c/1068).....**3 786,05 €**

↳ **DECIDE**, à l'unanimité des présents et représentés, d'affecter le résultat du budget service assainissement 2022, de la manière suivante :

Affectation au résultat d'investissement reporté (ligne R001)

Dépenses.....**3 786,05 €**

Affectation au résultat de fonctionnement reporté (ligne R002) Recettes

.....**8 119,20 €**

Affectation en autres réserves couvrant le besoin de financement (c/R106).....**3 786,05 €**

### ☞ VOTE DES BUDGETS 2022

### ➤ BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Mme Le Maire présente le projet du Budget Principal s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

**252 906,65 €** pour la section de fonctionnement

**101 400,00 €** pour la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le budget est voté, à l'unanimité des présents et représentés, chapitre par chapitre par le Conseil Municipal.

### ➤ BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Mme Le Maire présente le projet du Budget annexe « Service Assainissement » s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

**31 233,20 €** pour la section de fonctionnement

**25 920,05 €** pour la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le budget est voté, à l'unanimité des présents et représentés, chapitre par chapitre par le Conseil Municipal.

### Réunion du 29 aout 2022

### ☞ REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la réforme de la publicité des actes administratifs. Vu l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021, à compter du 01 juillet 2022, il y a la fin de l'obligation d'affichage ou de publication papier.

La publication peut se faire :

- Sur le site internet de la collectivité,
- Sous un format non modifiable (PDF),
- Dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégralité et à en effectuer le téléchargement.

Toutefois, les communes de moins 3500 habitants, peuvent choisir entre :

- L'affichage, publication papier,
- L'affichage électronique.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de décider du mode de publication qui sera effectif au sein de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, vote pour l'affichage, publication papier des actes administratifs.

### ☞ RECENSEMENT 2023 (Coordonnateur Communal / Agent recenseur)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la Commune aura lieu du 20 janvier au 26 février 2023.

Dans un premier temps, un coordonnateur communal doit être nommé par arrêté municipal, Mme le Maire propose de nommer la secrétaire dès à présent.

Le coordonnateur bénéficiera d'une formation spécifique d'une journée prévue au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022. Il est l'interlocuteur de l'INSEE, pendant la campagne de recensement et à la charge de saisir les adresses, d'éditer le carnet d'adresses pour l'agent recenseur, de faire le suivi du recensement et d'adresser sur le site Web de l'INSEE, le suivi de l'enquête. La personne doit être à l'aise avec l'outil informatique. Le coordonnateur ne peut pas être le Maire ou un Elu.

L'agent recenseur sera nommé ultérieurement. La personne devra maîtriser l'outil informatique pour la saisie du carnet d'adresses etc...

L'agent recenseur est rémunéré et la commune perçoit en compensation une dotation de l'état.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de nommer la secrétaire en tant que coordonnateur Communal pour le recensement 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de nommer la secrétaire en tant que coordonnateur communal pour le recensement 2023.

## **Réunion du 10 octobre 2022**

### **œ CREATION D'EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à temps complet pour nommer un agent de la collectivité à ce grade, du fait de sa réussite à l'examen professionnel.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2022.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal, si elle est autorisée à ouvrir l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mme le Maire à ouvrir l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### **œ DELIBERATION SUR LES « RATIOS PROMOUVABLES »**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 septembre 2022.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2022 et années suivantes le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

### **OPTION 1**

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, adopte la proposition ci-dessus.

### ☞ TARIF : LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE POUR 2022

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de location ci-dessous

	Habitants de Rahay	Hors communes
Caution à la réservation	200 €	200 €
Journée avec chauffage	70 €	100 €
Journée sans chauffage	60 €	80 €
Vin d'honneur	20 €	30 €
Réunion	15 €	20 €
Vaisselle	Gratuit	20 €
Option ménage	30 €	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, vote les tarifs de la salle des fêtes ci-dessus.

### ☞ RENOUELEMENT DU CONTRAT BERGER LEVRAULT (SEGILOG)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat d'Acquisition de logiciels et de Prestation de Services établi avec la Société SEGILOG S.A.S. arrive à expiration au 31 décembre 2022.

Pour information voici les tarifs de 2021 pour les prestations suivantes :

- Cession du droit d'utilisation en contrepartie d'un versement annuel de.....1 467 € HT
- Maintenance et formation en contrepartie d'un versement annuel de.....163 € HT

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler pour 2 ans le Contrat avec la Société SEGILOG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de le reconduire le contrat pour deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

### ☞ TAXE D'AMENAGEMENT : URBANISM

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que vu l'article L331-2 du code de l'urbanisme,

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute

nature, nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire, tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ».

Les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la communauté de communes doivent donc, par délibérations concordantes, définir les modalités de reversement de la taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

✓ Pas de reversement de la taxe d'aménagement sur les autres parcelles, considérant l'absence de charges d'équipements communautaires liées aux opérations d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide d'instituer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 aucun reversement de la taxe d'aménagement sur les autres parcelles, considérant l'absence de charges d'équipements communautaires liées aux opérations d'aménagement sur la Commune de Rahay.

### ☞ VOTE DES TAXES LOCALES 2023 : TAXE D'HABITATION ET TAXE FONCIERE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la Commune sont composées :

Taxe foncière sur les propriétés bâties.....33,19 %

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties.....24,03%

Taxe d'habitation sur les logements vacants et/ou résidences secondaires.....12,20%

Compte tenu de ces éléments, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle augmentation des taux pour les recettes fiscales de la Commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de voter les taux des taxes locales pour l'année 2023, commue suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties  
.....33,19 %

Taxe foncière sur les propriétés non-  
bâties.....24,03%

Taxe d'habitation sur les logements vacants et/ou  
résidences secondaires.....15,00%

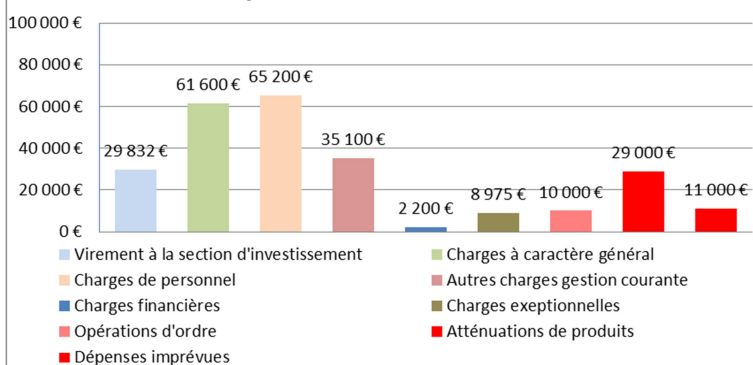
### **03 DESIGNATION D'UN REFERENT POUR LES MAISONS FISSUREES**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un référent pour être en lien direct avec l'association des maisons fissurées (ex : recenser le nombre de maisons).

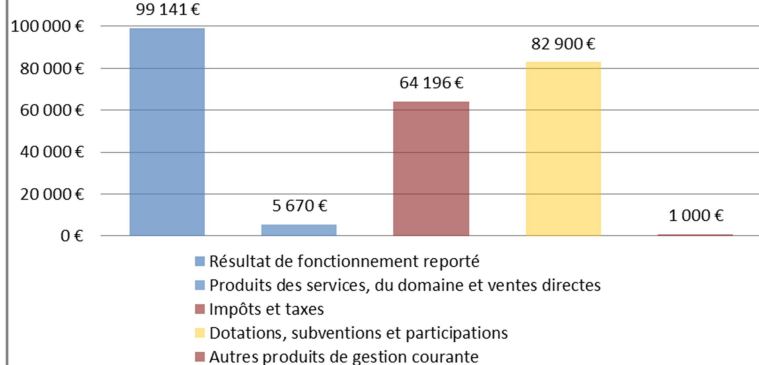
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, désigne Mr Claude HERISSON référent principal auprès de l'association des Maisons Fissurées.

## Le budget 2022

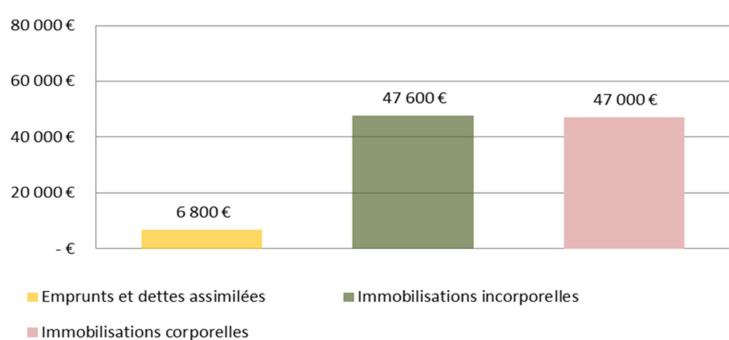
### Dépenses de fonctionnement



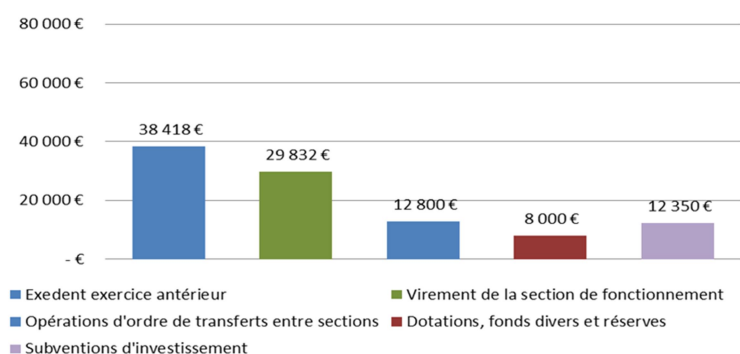
### Recettes de fonctionnement



### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement



## Les réalisations de 2021 / 2022

- Mise en place d'un colis de Noël
- Entretien de la voirie et travaux au pont de Frécul
- Formation des employés de la commune
- Sécurisation avec ligne blanche de la rue ST Germain
- Aménagement de l'espace bureau du secrétariat
- Installation d'un défibrillateur et formation à son utilisation.
- Réparation du plancher au niveau des cloches de l'église
- Réfection du hangar communal
- Achat d'un tracteur tondeuse
- Achat de divers matériels et outillages
- Raccordement des eaux pluviales et de l'assainissement sur le terrain communal
- Aménagement interne du hangar communal
- Entretien des panneaux indicateurs en fonte de la commune (en cours)
- Finalisation de la végétalisation du columbarium
- Réfection de la façade de la mairie (volets, briques, etc...)
- Achat guirlandes de Noël avec LED.

## ▪ Les projets pour 2022 / 2023

- Réfection arrière de la mairie (volets)
- Changement du chauffage de la mairie (étude en cours)
- Aménagement interne du hangar communal (suite et fin)
- Entretien des panneaux indicateurs en fonte de la commune (suite et fin)
- Finition de l'aménagement de la salle communale
- Réflexion sur aménagement espace en prolongation du local du Comité des fêtes
- Toilettes publiques du terrain communal
- Changement des végétaux des jardinières (moins sensible à la sécheresse)
- Réfection des murs et joints entre pierres de l'église
- Identification et cartographie des chemins de randonnée
- Inventaire exhaustif des objets de l'église «
- Inscription de la réfection du pont noir au budget de la com com

## ▪ Le service de distribution de l'eau

Actuellement c'est le SAEP de Dollon qui a repris la gestion de la distribution de l'eau sur la commune.

En ce qui concerne les fuites et les réparations c'est l'entreprise SUEZ qui assure la prestation de maintenance jusqu'en 2024. Tel : 09 77 40 84 08

## La vie de la commune

### ▪ Le recensement en 2023



**Recensement de la population 2023**

**C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !**  
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

**C'est encore plus simple sur Internet !**  
Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 19 janvier 2023.

**C'est sûr !**  
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.  
Pour en savoir plus

le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.


Le recensement de la population est gratuit !

*-Jennifer MAILLARD notre secrétaire sera notre coordonnatrice*


*-Patricia VANBRUWAENE sera l'agent recenseur et assurera les visites aux domiciles. Réservez-lui le meilleur accueil.*

## ▪ France services

L'accès à ces nouveaux services s'effectue à la poste aux horaires habituels.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**NOUVELLE ORGANISATION DE VOS SERVICES DE PROXIMITÉ  
à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

**Pour tout renseignement concernant vos impôts ou vos factures locales :**

**FRANCE SERVICES**

- Saint-Calais, La Poste 30 avenue du Général De Gaulle 72 120 Saint-Calais  
(Tél. : 02 43 63 49 97 / mél. : [saint-calais@france-services.gouv.fr](mailto:saint-calais@france-services.gouv.fr))

**SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS**

- Mamers – 13 rue aux Cordiers BP 160 72 600 Mamers

Pensez à prendre rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Via la rubrique Contact et RDV ou depuis votre espace particulier

**Nos services restent joignables :**

**POUR VOS DÉMARCHES SUR VOS FACTURES LOCALES**

- Questions : -Service de Gestion Comptable de La Ferté-Bernard  
Maison de l'État 7 rue Marceau CS 0020 La Ferté-Bernard cedex  
(Mél : [sgc.lafertebernard@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.lafertebernard@dgfip.finances.gouv.fr))


- Paiement : sur [payfip.gouv.fr](http://payfip.gouv.fr) (ou le site indiqué sur la facture)

**POUR VOS QUESTIONS SUR VOS IMPÔTS**

- Tél : **0 809 401 401** (service gratuit +prix appel) de 8h30 à 19h00  
- Par **messagerie** dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
- Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) pour tous vos services en ligne

**Paiement chez un buraliste agréé :**

- Bar des sports, 48 rue Jean Jaurès BESSÉ-SUR-BRAYE  
- Le Scorpio, 5 Grande Rue DOLLON  
- Le Chiquito, Le Fontenoy et Le Sporting à SAINT-CALAIS  
- Bar des Sports et La Parenthèse à VIBRAYE



Retrouvez l'ensemble des buralistes agréés sur le site :  
<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

## ▪ Les démarches administratives auprès de votre mairie



**Formalités administratives** (acte de naissance, mariage, décès...) sont possibles sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou en mairie suivant la formalité

**Duplicata du livret de famille** : demande en mairie du domicile

**Recensement** : chaque adolescent doit se faire recenser en mairie 3 mois avant la date anniversaire de ses 16 ans. A fournir une pièce d'identité ou celle de ses parents justifiant sa nationalité française, le livret de famille et un justificatif de domicile des parents

**Passeport et carte d'identité** : sur rendez-vous à la mairie de Saint-Calais, avec dossier de pré-demande sur [service-public.fr](http://service-public.fr). 02 43 63 15 15 (*prévoyez le délai de réalisation qui est long aujourd'hui*)

**Pacs et mariage** : en mairie du domicile

**Certificat d'immatriculation, certificat de cession, duplicata...**

**Permis de conduire** : vol et perte, renouvellement PL, solde des points...

Un seul site : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)



## ▪ L'urbanisme

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP** : Déclaration Préalable  
**PC** : Permis de Construire

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX** : DP

**FAÇADE, RAVALEMENT** : DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES** : DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE** : DP

**PORTAIL** : DP

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)



## ▪ Le Comité des Fêtes



Le soleil c'était  
l'an dernier !!

En 2022 le comité n'a pas pu réaliser certaines manifestations. Néanmoins, nous avons pu organiser le 14 juillet, un concours de boules et un vide grenier qui malheureusement a été pluvieux et a découragé des exposants. Pour 2023 nous espérons pouvoir reprendre le chemin habituel de nos activités.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président Serge PASQUIER

## ▪ Activités du mercredi

L'hiver est long dans nos campagnes ! Afin de contourner la morosité venez nous rejoindre le mercredi de 14 h à 18 h à la salle communale( ouverts à tous et à tout âge) pour jouer, échanger, papoter ou même ne rien faire , juste être en notre compagnie.

Les meilleurs moments sont ceux que l'on partage.

Nous organisons des gouters, 2 repas annuels et fêtons les anniversaires de chacun.

Nous remercions la municipalité qui met à notre disposition la salle.

Osez !!

Poussez la porte et ensemble faisons vivre notre village.

La Responsable Patricia VANBRUWAENE



## ▪ La location de la salle communale

La municipalité a quelques projets d'amélioration pour la salle communale.

Elle peut être louée par les Rahaysiens et les habitants extérieurs.

Lors d'une location, le règlement intérieur est remis. Un état des lieux d'entrée est réalisé. Une attestation d'assurance Responsabilité Civile et une caution plus importante sont demandées. (nouveaux équipements)



### Tarifs location 2022-2023

	Habitants de Rahay	Hors commune
Caution à la réservation	500 €	500 €
Journée avec chauffage	70 €	100 €
Journée sans chauffage	60 €	80 €
Vin d'honneur	20 €	30 €
Réunion	15 €	20 €
Vaisselle	gratuit	20 €
Option ménage	30 €	

### **Contacts :**

Mme Claudie NAUD-LUGAND tél. 06  
78 88 53 12,  
M. Claude HERISSON tél. 06 09 59 60  
44

## ▪ Un brin d'histoire....

Comme toujours, Bernard SINGER nous fait l'honneur de fouiller dans les archives de la commune...

### **Bras de fer entre la mairie de Rahay et l'évêché**

En 1905 la loi de séparation de l'église et de l'Etat donne la propriété des églises et des presbytères aux communes. La consigne de la préfecture est alors de faire payer un loyer aux curés des paroisses.

Mais à Rahay , on l'aime bien notre curé, c'est l'abbé Chambois qui est arrivé au village en 1900. Les 600 habitants de la commune sont bien contents d'avoir un curé à domicile pour les multiples cérémonies qu'il est amené à célébrer.(les mariages, les baptêmes, les communions, les derniers sacrements aux mourants ainsi que les enterrements, ...).Aussi le conseil décide-t-il de laisser l'usage gratuit du presbytère à l'abbé Chambois.

Cette décision est refusée par la préfecture qui exige qu'un loyer soit fixé. Au cours d'une réunion exceptionnelle le conseil trouve le moyen de contourner cette exigence en fixant un loyer symbolique de 5 francs, à la limite la plus basse acceptable par la préfecture.

Ce loyer ne changera plus pendant toute la durée de la présence de l'abbé Chambois et à son départ en 1925 le loyer restera au même prix pour son successeur et même les suivants.

En 1950 la population de Rahay est tombée à 450 et un nouveau curé Gasnos est nommé sur les communes de Rahay et Valennes. Le nouveau curé à donc à sa disposition 2 presbytères mais préfère celui de Valennes. Il n'utilise plus qu'occasionnellement le presbytère le bâtiment se dégrade et le jardin n'est plus entretenu laissant une friche qui désole la mairie.

A échéance du bail en 1953 , le conseil décide de récupérer le bâtiment et de le louer à 2 familles locales (Mousset et Gassot), tout en gardant 3 pièces à disposition du prêtre ainsi qu'un droit pour garer sa voiture dans la cour. Ce schéma arrange la municipalité puisque le bien est entretenu et génère des loyers.

En 1959, le curé Gasnos venant de moins en moins célébrer la messe à Rahay et n'utilisant plus son logement, la municipalité décide de revoir le bail avec comme nouvelle clause le paiement d'un loyer pour le prêtre de 50 nouveaux francs. Le curé refuse de payer et se plaint à l'évêché qui retourne la plainte à la mairie. S'en suit pendant plusieurs semaines un échange de lettres entre l'évêché et la mairie l'un demandant la gratuité pour le logement l'autre un curé pour la commune. Le maire Louis Glandière décide de se rendre en personne au Mans aux bureaux de l'évêché pour débloquer la situation. Cette action a permis de trouver un compromis avec

- une réfection des pièces pour le prêtre,
- une prise en compte du loyer par l'association diocésaine en attendant l'arrivée d'un nouveau curé.

Le curé ne vint jamais et en 1960 c'est le prêtre de St Calais qui fut chargé d'assurer les cérémonies. Devant l'accumulation des réparations et les différents entretiens à faire le presbytère fut vendu à la famille Dumesnil. Il s'agit aujourd'hui de la maison de M Vernon.

# Les services

▪ Le Centre Hospitalier de Saint-Calais



**CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-CALAIS**

**Rue de la Perrine  
72120 SAINT-CALAIS  
(URGENCES 24H/24H)**

Mise à jour  
le 14/10/2022

## PLATEAU CONSULTATIONS EXTERNES

CONSULTATIONS EXTERNES (Entrée principale Bâtiment Fernand POIGNANT - RDC)			
Spécialités	Médecins	Jours	Téléphone
ANGIOLOGIE	Dr LONDE Jean-François Centre Hospitalier de la Ferté-Bernard	mercredi après-midi	<b>02 43 63 64 33</b> <b>Du lundi au</b> <b>vendredi</b> <b>de 9h00 à 16h30</b>
ADDICTOLOGIE	Dr POLONIO Marie-Josefa Centre Hospitalier Spécialisé d'Allennes	vendredi tous les 15 jours	
CARDIOLOGIE Echo-cardiaque Epreuve d'effort	Dr LE NEZET Marie Centre Hospitalier le Mans	temporairement suspendu	
CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE	Dr CABRAL Carmen Clinique du Pré	1 fois par mois	
DERMATOLOGIE	Dr LETZELTER Mathilde Centre Hospitalier le Mans	jeudi 2 fois par mois	
GASTRO-ENTEROLOGIE	Dr CHAILLOU Marc	vendredi matin	
GYNECOLOGIE	Dr BROGNARD Marlène Centre Hospitalier du Mans	tous les lundis	
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	Dr MAHAMMEDI Abderrahim Centre F. Gallouedec Parisigné l'Évêque	mercredi après-midi 1 fois par mois	
O.R.L.	Dr LORET Perrine Centre Hospitalier le Mans	tous les mercredis	
ORTHOPEDIE	Dr CATIMEL Christophe Clinique du Pré	le mercredi matin 2 fois par mois	
PNEUMOLOGIE		temporairement suspendu	
RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE, SCANNER, ECHOGRAPHIE, MAMMOGRAPHIE	Dr REMIL Laredj Médecin libéral Château du Loir Dr MARDINI Mazen Médecin libéral Château du Loir		<b>02 43 63 64 24</b> <b>Du lundi au</b> <b>vendredi</b> <b>de 8h45 à 16h30</b>
SCANNER/ ECHOGRAPHIE	Radiologues: Maine Image Santé (téléradiologie)	Scanners 24h/ 24h Echographies le mercredi matin	
UROLOGIE	Dr DESPORTES Laurent Clinique du Tertre Rouge	tous les mercredis après-midi	<b>02 43 63 64 33</b> <b>Du lundi au</b> <b>vendredi</b> <b>de 9h00 à 16h30</b>
Consultations libérales			
KINESITHERAPIE	M. CERANKOWSKI Barthosz	sur rendez-vous avec prescription médicale	<b>06 15 65 53 26</b>
SAGE FEMME	M. FORGEARD Justine	sur rendez-vous du lundi au vendredi, possibilité le samedi matin	<b>06 36 07 77 78</b> <b>ou</b> <b>02 43 63 64 61</b>
Autres permanences Consultations externes (Entrée principale Bâtiment Fernand POIGNANT - RDC)			
Spécialités	Intervenants	Jours	Téléphone
SAGE FEMME	Mme GALLET Protection Maternelle et Infantile (PMI)	mercredi de 9h45 à 12h 1er étage	<b>02 43 54 72 17</b> ou par mail : laurence.gallet@sarthe.fr
COURS DE PREPARATION A LA NAISSANCE	(Permanence, entretien, consultations)	mercredi de 14h à 16h30 1er étage	
ORTHOPTISTE	Mme LENFANT Isabelle Professionnelle libérale	jeudi toute la journée	<b>02 43 63 64 65</b>
Intervenants Dispensaire Urgences Médicales			
Activités	Intervenants	Jours	Téléphone
ELECTROCARDIOGRAMME MAPA ou HOLTZER EXAMENS SANGUINS ECBU/DIURESE VACCINS PANSEMENTS	EQUIPE PARAMEDICALE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT- CALAIS	sur rendez-vous avec prescription médicale	<b>02 43 63 64 65</b>



## L'ADMR

propose des services pour tous, toute la vie et partout !

L'ADMR est à votre service depuis plus de 70 ans en Sarthe. Intervenant auprès de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, l'ADMR propose différents services déclinés en quatre pôles pour mieux vivre chez soi au quotidien :

### Enfance et parentalité

- Apporter un soutien dans le quotidien des familles confrontées à des difficultés ponctuelles ou durables
- Garde d'enfant
- **Accompagnement du Handicap**
  - Accompagner des personnes adultes et enfants en situation de handicap dans les gestes de la vie quotidienne
- **Services et soins aux seniors**
  - Apporter un soutien dans les actes de la vie quotidienne pour des personnes âgées
  - Mise en place d'une Téléoassistance (Filien ADMR)
- **Entretien de la maison**
  - Réaliser l'entretien du logement et du linge

L'ADMR recrute et forme des employés de ménage, assistants de vie, et aides-soignants. Ces métiers nécessitent un bon relationnel auprès d'un public fragilisé, des capacités d'autonomie, d'écoute et d'adaptation.

« Prendre soin des autres est le cœur de notre métier »

Venez rejoindre nos équipes ! Envoyez votre candidature à : [recrutement@fede72.admr.org](mailto:recrutement@fede72.admr.org).

L'ADMR est un acteur du développement local : créateur d'emplois de proximité et de lien social.

**La Maison des services ADMR " Perche Sarthois ",**

11 Place Cardinal Dubois

72 120 SAINT-CALAIS

02 43 35 99 58

[www.admr72.fr](http://www.admr72.fr)

## ▪ L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)



Depuis 2 ans maintenant, la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille permet à ses habitants de bénéficier d'aides financières\* et d'un accompagnement renforcé gratuit à la réhabilitation de leur logement. C'est tout l'objet de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont le suivi-animation a été confié à l'équipe de Citémétrie.

### Propriétaires occupants, bailleurs privés, nouveaux arrivants, vous pouvez aussi en bénéficier !

Pour cela, il faut être propriétaire d'un logement construit il y a au moins 15 ans et avoir l'envie de réaliser des travaux d'amélioration. Que ce soit pour permettre le maintien à domicile en adaptant le logement au vieillissement et au handicap, pour réaliser des travaux d'économies d'énergie (chauffage, isolation...) ou encore pour réhabiliter lourdement un logement dégradé.

Du premier contact en passant par la visite-conseil ou encore la recherche de financement, Citémétrie vous accompagne de A à Z dans votre projet.

### En 2 ans, **98** propriétaires ont été accompagnés dans leur projet

Depuis le début de l'OPAH, 98 dossiers ont été acceptés par les financeurs. Ces projets représentent presque 2.43 M€ de travaux : un plus pour l'économie locale car la plupart des entreprises sont originaires de la CCVBA ou des territoires voisins. En termes de subventions, ces 98 dossiers ont sollicité plus de 1 161 000 € de subventions dont 18000 € de la CCVBA, soit une moyenne de 47.7% de subventions par projet.

\*sous conditions de ressources

### Pour plus d'informations, contactez l'OPAH



**CITÉMÉTRIE**

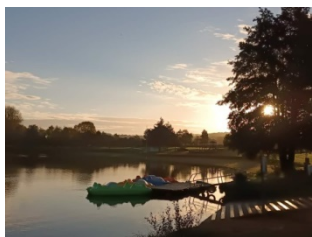
**02 52 35 04 26**

[opah.vba@citemetrie.fr](mailto:opah.vba@citemetrie.fr)

#### Accueil du public sur RDV

- Saint Calais : Tous les jeudis de 9h à 12h à l'hôtel communautaire – 10, rue Saint Pierre
- Bessé sur Braye : 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 14h à 16h30 à la mairie *sur RDV uniquement*
- Vibraye : 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 9h à 12h à la mairie

## ▪ La base de loisirs communautaire de Lavaré



Renseignements  
06 42 42 26 48  
basedeloisirs@cc-

C'est au bicentenaire de la Révolution française que le plan d'eau de Lavaré a été ouvert pour la première fois au public. Grâce aux bénévoles de la commune, ce site a été aménagé et rapidement, est devenu une base de loisirs avec son camping et des infrastructures permettant la pratique d'activités sportives.

Ce lieu arboré campe au milieu d'une jolie végétation loin de la pollution et du béton. Le plan d'eau de 4 Ha permet de s'initier à la pratique de la voile et du kayak. La piste cyclable qui sillonne le pourtour des berges, offre une jolie promenade. Ce petit coin de paradis est paisible et reposant, un lieu idéal pour pique-niquer en famille.

Aujourd'hui, la base de loisirs est un espace géré par la communauté de communes et ce, depuis 2003. En faisant ce choix, les élus souhaitent offrir à leur citoyen, un lieu gratuit d'accès et agréable, accessible à tous ! Dans le but de valoriser le territoire communautaire.

A partir d'avril jusqu'à la fin de l'année scolaire, un éducateur sportif enseigne l'EPS en participant aux programmes pédagogiques menés par les enseignants. En intervenant sur des cycles d'orientation, voile, canoë-kayak, tir à l'arc et engins roulants, il favorise la venue des écoles primaires de la communauté de communes et contribue à l'éducation de vos enfants. (Toutes ces activités peuvent être pratiquées en dehors du temps scolaire )

Les centres de loisirs sont nombreux à venir séjourner au camping pour profiter des infrastructures et de l'encadrement du personnel communautaire, mais aussi de la plage qui est surveillée tous les jours de 14h00 à 18h50, durant la saison estivale (juillet aout).



**Location :** Pédalos – canoës – Kayaks – Paddles – Rosalies à partir de 14h00

**30 minutes .... 6 € - 1 heure..... 10 €**

▪ **Le transport scolaire**

Les parents doivent faire la demande auprès du Conseil Départemental qui gère le transport scolaire. La mairie se tient à leur disposition pour toutes les informations nécessaires.

*Horaires d'aller pour les collégiens seulement puis le retour pour les collégiens ainsi que les maternelles et primaires.*

**Fiche Horaire**

**Ligne : 269 001 Centre scolaire de SAINT CALAIS**

Commune	Itinéraires Services Point d'arrêt	269/001A	269/001R	269/001R
		1 lmmjv--	2 --m----	1 lm-jv--
ST CALAIS	Ecole Maternel.Publ.(Pl.Tribunal)			16:30
	Lycée Jean Rondeau		12:25	
	Ecole Primaire Publique Paul Bert		12:30	
	Champ de Foire		12:40	16:45
	Ecole Primaire Publique Paul Bert			16:49
CONFLANS SUR ANILLE	Bourg		12:50	17:05
	Place de l'Eglise		12:57	17:10
MAROLLES LÈS SAINT CALAIS	VO - Les Bruyères		12:59	17:12
	RD 135 - Les Forêts		13:03	17:15
ST CALAIS RAHAY	Place de l'Eglise	07:10		
	RD 135 - La Grande Maison	07:12		
	RD 135 - La Perdrière (embt)	07:15	13:05	17:17
	RD 135 - La Grande Maison		13:07	17:19
	Place de l'Eglise		13:09	17:21
	VO - La Rangottière		13:11	17:23
MAROLLES LÈS SAINT CALAIS	VO - Les Bruyères	07:18		
	Place de l'Eglise	07:20		
CONFLANS SUR ANILLE	Bourg	07:32		
	ST CALAIS	07:44		
	Lycée Jean Rondeau	07:52		

Légende itinéraires : 269/001A Rahay - St Calais et 269/001R St Calais- St Calais

**Fiche Horaire**

**Ligne : 269 401 Centre scolaire de SAINT CALAIS**

*Horaires d'aller pour les maternelles et primaires.*

Commune	Itinéraires Services Point d'arrêt	269/401A
		1 lm-jv--
RAHAY	Place de l'Eglise	08:04
	RD 135 - La Grande Maison	08:10
	RD 135 - La Perdrière (embt)	08:15
MAROLLES LÈS SAINT CALAIS ST CALAIS	Place de l'Eglise	08:22
	Ecole Ste Marie (Pl.Champ Foire)	08:30
	Ecole Primaire Publique Paul Bert	08:33
	Ecole Maternel.Publ.(Pl.Tribunal)	08:35

Légende itinéraires 269/401A - Rahay - Saint Calais

## Les informations pratiques

### ▪ Les commerces et artisans locaux

À votre disposition dans la commune ...

BOULANGERIE  
ARTISANALE



Prochainement nous aurons la possibilité de reprendre du pain issu de la boulangerie de Berfay



Poissonnerie du chêne  
**M David GAUTIER (06 81 15 80 43)**  
Le Mardi 13h15 Place de l'église



### Destruction de Nids, Frelons, Guêpes...

**Damien MALLET**  
06 74 94 98 71  
damienmallet@hotmail.f



Bonjour je m'appelle Claudie,  
Je suis passionnée de loisirs créatifs. Je travaille le papier et le carton et je les personnalise pour vos événements: Cartes d'anniversaire, de fêtes, de remerciement... Cadeaux de naissance, album photos, marque pages, boîtage... Je serai heureuse de participer à vos occasions dans mon atelier en SARTHE (RAHAY)  
Made in France

### Les Marchés proches de chez nous :



St Calais : Le jeudi matin et dimanche matin  
Mondoubleau : Le lundi matin et samedi matin  
Vibraye : Le vendredi matin



## ▪ **Adoptons les bons réflexes !**

### L'assainissement :

#### **Interdiction de jeter vos lingettes dans les toilettes !**

Lingettes, essuie tout et autres dans les canalisations d'assainissement de l'eau entraînent le colmatage du dégrillage et nuit fortement au fonctionnement de notre station d'épuration.

**En 2023 nous ouvrirons une visite de la station aux habitants pour montrer les impacts que peuvent avoir ces rejets.**



### Collecte de tri

Des bennes spécifiques pour le verre et le papier sont à votre disposition sur le parking du village.

Veillez à bien respecter les consignes indiquées sur les conteneurs.

Aucun dépôt n'est toléré au pied des conteneurs.

### Respect de l'environnement

Toute dépose de déchets hors des périmètres définis est interdite, sous peine d'amende.

### Divagation et déjection canines

La divagation des chiens de jour comme de nuit est absolument défendue. Une amende importante est prévue pour toute négligence (Police du Maire).

Lorsque vous promenez votre animal de compagnie, veuillez ne pas laisser sur la voie public la trace de son passage.



### Gestion de l'eau : n'oubliez pas vos canalisations

Plus vulnérables encore, les canalisations doivent être systématiquement protégées du froid.

Avant l'hiver, entourez tous les tuyaux extérieurs d'une gaine isolante, ainsi que ceux qui se trouvent à l'entrée et à la sortie de votre compteur. Pensez aussi à isoler les canalisations intérieures dans les pièces non chauffées (cave, garage, etc.) avec de la laine de verre ou du polystyrène. Si le froid persiste, laissez couler un mince filet d'eau. La circulation constante de l'eau dans les conduits empêchera le gel de se former.

Pensez aussi à surveiller les fuites potentielles que vous pourriez avoir sur votre réseau (avant et après votre compteur).

La protection de votre compteur est de votre responsabilité et il est le témoin de votre consommation d'eau.



### Elagage (à la charge du propriétaire ou de l'occupant)

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres et des haies en limite de propriété ou en limite de réseau électrique et téléphonique.



### Boues sur les routes

En cas d'accident, la responsabilité du contrevenant est engagée. Pensez à signaler et nettoyer la zone concernée.



La quantité de chats notamment de jeunes chats s'est accrue dans la commune. Faites stériliser les adultes pour éviter l'invasion. De plus il est formellement interdit de nourrir les chats sur la voie publique. Dans le cadre de la police du maire une amende de 400 € peut être appliquée.

## ▪ **Recommandations de la gendarmerie**

"La gendarmerie met en garde ce jour l'ensemble des personnes sur les agissements de certains individus.

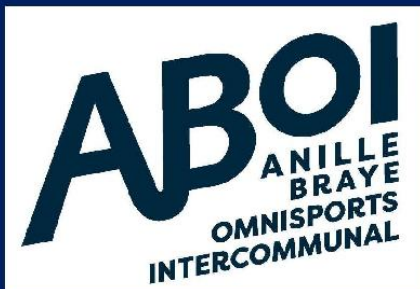
Actuellement, des escrocs opèrent sur les réseaux pour la vente de pellets et de bois de chauffage, profitant de la crise actuelle. Dans le cas d'achat de ces produits, régler si possible à la livraison ou prenez les précautions nécessaires sur la provenance des annonces.

Restez vigilants sur les fraudes internet, sur les annonces frauduleuses, sur les mails que vous pouvez recevoir ou il vous est demandé les références de votre compte. N'ouvrez jamais les liens joints ou les fichiers joints. Effectuez la démarche de vérifier auprès de vos différents établissements (banque, opérateur téléphonie, opérateur énergie, liste non exhaustive...). Lors de vos achats sur internet, vérifier au moment du paiement, dans la barre d'état la mention HTTPS.

Concernant les personnes âgées, méfiez-vous des visites de faux policiers, faux gendarmes ou faux agents de services publique. Demandez les actes professionnels et en cas de doute, prenez contact avec la gendarmerie (17) ou votre mairie.



GENDARMERIE NATIONNALE  
COMMUNAUTE DE BRIGADES  
16 Avenue du Docteur Leroy  
72120 SAINT CALAIS  
Tel : 02 43 35 00 30



16 sections : Athlétisme - Badminton - Basket - Cyclisme - Cyclo - Gym & March' - Gym Sportive - Judo - Karaté - Musculation - Natation - Pétanque - Roller - Sport Boules - Tennis de Table - Triathlon



### L'Anille Braye Omnisports Intercommunal, c'est.....en quelques lignes....

- Anille Braye Omnisports Intercommunal....ABOI
- des activités qui fonctionnent toute l'année sur Saint Calais et/ou Bessé / Braye
- 9 salariés dont 4 en CDI Temps Plein
- + de 1000 licenciés répartis dans les 16 sections sportives :

ATHLETISME	06 01 72 94 15	KARATE	06 88 61 76 74
BADMINTON	06 87 59 65 28	MUSCULATION	06 43 27 82 13
BASKET	06 07 90 65 49	NATATION	06 48 39 77 62
CYCLISME	06 30 73 76 80	PETANQUE	07 82 25 81 07
CYCLO	06 29 13 09 01	ROLLER	06 19 92 69 40
GYM & MARCH	06 68 78 27 57	SPORT BOULES	06 24 73 90 58
GYM SPORTIVE	06 01 23 47 04	TENNIS DE TABLE	06 86 63 08 71
JUDO	06 65 75 14 06	TRIATHLON	06 68 59 39 75

- 2 autres sections en projet : Rando-Marche et Capoeira

L'ABOI, c'est aussi des activités & des organisations de promotion de la pratique sportive pour tous... :

**ANIM'SPORTS JEUNES**  
Activités Sportives  
pour les 6/16 ans durant les  
vacances scolaires  
à Bessé / Braye & Saint Calais

**TRIATHLON de ST CALAIS**  
17 & 18 Juin 2023

**NAVETTE ABOI**  
à la sortie des écoles pour  
certaines séances jeunes

**Interventions en EHPAD**  
à Bessé / Braye

**Accueil de STAGES SPORTIFS**  
«Séjours Clés en Mains»  
Hébergement/restauration

**FETE DE L'ABOI**  
«Portes Ouvertes de l'ABOI»  
Vendredi 8 septembre 2023  
À Saint Calais

**COACHING INDIVIDUEL**  
AnIm'SPORTS ADULTES  
A votre service

**SPORTS DÉCOUVERTE**  
«École des Sports»  
Pour les 5/6 ans  
Mercredi 11h ou Jeudi 17h

**RANDO PÉDESTRE**  
au Profit de la Ligue Contre le Cancer  
Rdv le 1er octobre 2023 à Bessé / Braye



3, rue du Dr Ollivier - 72120 SAINT CALAIS

Tél. 02 43 63 00 54 / 06 86 77 48 91  
anille.braye@wanadoo.fr  
www.aboi72.com



## ▪ L'école de musique et la médiathèque



- 3 centres à votre disposition : Bessé-Sur-Braye, Saint-Calais, Vibraye
- une équipe pédagogique composée de **15 professeurs spécialisés**
- des professeurs intervenants dans les écoles du territoire
- une **programmation annuelle** d'animations et de concerts.

Retrouvez-nous sur notre site internet : [emibscv.fr](http://emibscv.fr)  
ou sur facebook : [www.facebook.com/emibscv/](https://www.facebook.com/emibscv/)

### COURS DE MUSIQUE

*(dès l'âge de 2 ans aux adultes)*

Éveil Musical, Initiation à la Formation Musicale,  
Apprentissage d'un Instrument,  
Chorales, Orchestres, Musiques Actuelles ...



### COURS DE THEATRE

*(du CP aux lycéens)*

Venez découvrir l'univers du théâtre  
avec Vanessa Lilian !

#### NOS EVENEMENTS A VENIR :

- ⑩ **Concert de Noël de la Chorale Emichante**, dans le cadre du marché de Noël de Saint-Calais – samedi 3 décembre 2022 à 17h à l'Église, Saint-Calais.
- ⑩ **Audition à la carte** – samedi 21 janvier 2023 à 17h au Château de Courtanvaux, Bessé-Sur-Braye.
- ⑩ **Audition de la classe de Piano** – samedi 4 février 2023 à 17h au Centre Artistique Intercommunal Jean Francaix, Saint-Calais.
- ⑩ **Spectacle de Flamenco**, danse et musique – dimanche 19 mars 2023 à 15h au Quai des Arts, Vibraye.
- ⑩ **Audition à la carte**, dans le cadre de Courtanvaux Côté Jardin – samedi 15 avril 2023 à Courtanvaux, Bessé-Sur-Braye *(horaire à définir)*.
- ⑩ **Audition des classes de Saxophones, Percussions et Musiques Actuelles** – mercredi 7 juin 2023 à 18h30 au Centre Artistique Intercommunal Jean Francaix, Saint-Calais
- ⑩ **Fête de l'E.M.I.**, avec cinéma en plein-air – vendredi 30 juin *(horaire et lieu à définir)*



**Bessé-Sur-Braye, Saint-Calais, Vibraye**  
**Renseignements au 02 43 35 04 05**

Centre Artistique Intercommunal Jean Francaix  
36bis rue de la Cornillère, 72120 Saint Calais  
[contact@emibscv.fr](mailto:contact@emibscv.fr)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Brayе  
et de l'Anille



## ZOOM SUR L'OFFICE DE TOURISME DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE



L'Office de Tourisme vous aide, tout au long de l'année, à organiser votre séjour sur le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille. Besoin d'idées sorties, activités, d'informations pratiques ? N'hésitez pas à nous rendre visite. Nous sommes également à votre écoute pour vous assister dans la préparation de vos week-ends en Perche Sarthois, en Sarthe, en France et ailleurs.

### FREQUENTATION : UN BON MILLESIME POUR L'OFFICE



Plus de 2500 demandes (janvier-septembre 2022)

Une fréquentation touristique revenue largement à son niveau d'avant crise. L'année 2022 a battu son plein avec une hausse de plus de 22% de ces contacts par rapport à 2021.

#### Tourisme de proximité majoritaire

Durant cette saison estivale, le tourisme de proximité a été privilégié. En cause, notamment des raisons économiques ainsi qu'un nouveau mode de tourisme observé suite à la crise sanitaire avec la découverte ou redécouverte de son territoire de vie. 85% des visiteurs originaires de la Sarthe et des départements / régions limitrophes.

### ANIMATIONS

De Février à Décembre, un programme riche d'animations très variées est préparé avec soin grâce à des partenaires ayant à cœur de vous faire (re)découvrir notre territoire Les Vallées de la Braye et de l'Anille.

Petits et grands, faites comme les plus de 200 participants à nos animations, n'attendez plus pour partir à la découverte de tous ces événements concoctés pour vous et pour connaître toutes les activités et idées de sorties, n'hésitez pas à vous inscrire sur notre Newsletter ainsi qu'à nous suivre sur les réseaux sociaux.



### LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La location de VAE a été reconduite en 2022. Elle est dorénavant possible à l'année. Le territoire du Perche Sarthois vous propose dix boucles à parcourir à vélo. Baladez-vous sur les routes touristiques des Vallées de la Braye et de l'Anille. Les vélos à assistance électrique rendent la découverte de notre territoire agréable et accessible à tous. N'hésitez pas à venir vous renseigner dans nos bureaux à Saint-Calais et Vibraye.

### CARTES DE PECHE

L'Office de Tourisme est devenu dépositaire de cartes de pêche.

Nous vendons dorénavant des cartes de pêche journalières, annuelles et hebdomadaires.



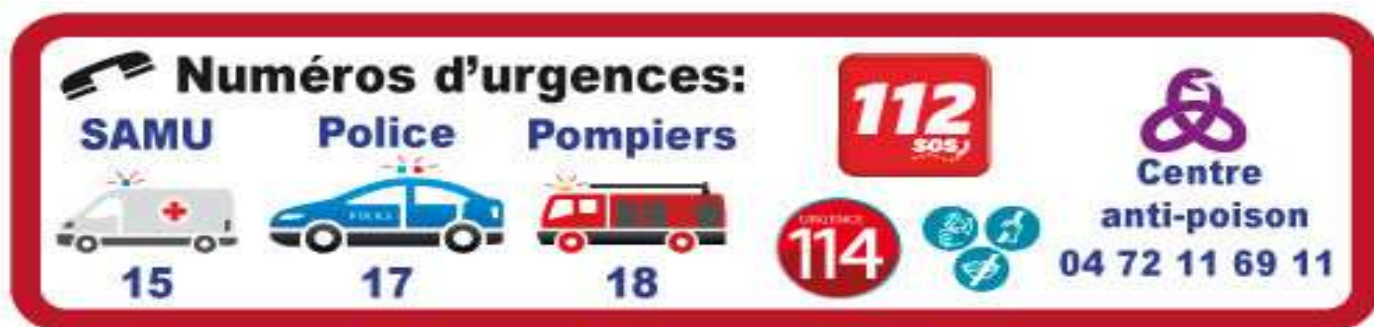
### POCHETTES CADEAUX

L'Office de Tourisme vous propose des pochettes cadeaux composées des entrées des sites touristiques de notre territoire et des alentours à offrir à vos proches, à partir de 10€. Idée originale disponible dans nos bureaux tout au long de l'année.

### OBJECTIFS 2023

**Faire connaître notre territoire pour mieux le valoriser en accentuant notre présence à l'extérieur.** Nous participerons ainsi à des manifestations comme les foires du Mans ou d'Orléans, des salons orientés vers l'écotourisme, etc... Ces participations se font en collaboration avec les Offices de tourisme voisins de notre territoire, le Perche Sarthois et Sarthe tourisme sans oublier le soutien financier de nos partenaires qui soutiennent notre documentation.

▪ Vie Quotidienne



Gendarmerie  
Saint-Calais  
02 43 35 00 30

Presbytère de  
Saint-Calais  
02 43 35 01 90

Mairie de Rahay	02 43 35 16 21
Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille	02 43 35 11 03
Pharmacie de l'Anille (8 place de l'hôtel de ville- Saint Calais)	02 43 35 02 22
Pharmacie Rodriguez- Grasseau (38 grande rue -Saint Calais)	02 43 35 00 33
Pharmacie de garde	08 25 12 03 04
SOS main Clinique du pré	02 43 77 57 75
Hôpital de Saint-Calais	02 43 63 64 65
Hôpital de Vendôme	02 54 23 33 33
Clinique du Saint Cœur	08 26 39 99 32
Pôle santé Sud	02 43 78 38 38
Centre des grands brûlés de Tours	02 47 47 81 31
Enfance maltraitée	119
Accueil sans Abri	115
Numéros pour joindre un généraliste de garde	116 117
Violences conjugales	3919

▪ ***C'est notre dernier mot...***

RAHAY est un village de campagne accueillant où il fait bon vivre, avec ses attraits mais aussi ses contraintes.

S'installer en milieu rural comporte de nombreux avantages notamment la tranquillité, le grand air, les espaces qui nous procurent de jolis moments de détente. Le rythme en ce milieu est d'abord donné par :

- Les travaux des champs
- Les travaux de jardinage (tondeuse, motoculteur)
- Les animaux qui peuvent sembler parfois envahissants (coqs, poules, grenouilles ...)
- Les cloches de l'église
- Les oiseaux diurnes et nocturnes



Pour partie, c'est bien sûr dame nature qui pilote et il faut s'adapter à celle-ci. Certaines activités ne peuvent attendre la fin du week-end, le lever ou le coucher du soleil ainsi que tout autre moment de la journée ou de la nuit.

Bien évidemment cela peut nous occasionner quelques nuisances sonores. C'est la respiration de la campagne.

S'installer dans nos bourgs et à la campagne, c'est apprendre la quiétude, la tolérance, le vivre ensemble, des valeurs qui ont déserté depuis longtemps les centres urbains.

Ne reproduisons pas ce modèle tant pour nos enfants que pour nos aînés.

En respectant ces principes simples, nous pourrons tous cohabiter, vivre mieux et profiter de cet espace.

**Nota :** La commission de rédaction n'étant pas professionnelle, des erreurs ont pu se glisser dans ce bulletin. Nous comptons sur votre indulgence.

Pour les futurs bulletins nous pouvons garder un espace pour vos témoignages et expériences (vie professionnelle, page d'histoire locale, anecdotes, etc....).

Rapprochez-vous de la commission de rédaction



*Bonne Année*  
*2023*